

Règlement caisses à savon 2022

Données techniques

La caisse à savon est un véhicule possédant 3 ou 4 roues, un système de direction et des freins. La fabrication doit être artisanale (bois, fer, alu,...). Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Pour autant, il faut veiller à ce que la caisse à savon ne présente pas de danger pour l'équipage et les spectateurs.

Les caisses à savon peuvent être mono ou biplace, vous pouvez donc participer seul ou à deux. En résumé, voici les données de construction, elle doit comporter :

- 3 ou 4 roues
- Des freins efficaces (commandés par sabot direct sur pneus, freins de vélo, disque ou tambour. Les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur 2 roues au minimum).
- Un volant (pour la direction, seul un équipement de type volant est autorisé, à l'exception de tout guidon, gouvernail ou autre moyen que l'imagination de chacun pourrait créer).
- Les dimensions seront de 2.60 m de long maximum et de 1.70 m de large maximum.
- Deux points d'attache boulonnés ou soudés seront à prévoir à l'avant et à l'arrière afin de pouvoir remorquer celle-ci.
- Obligatoire ! Prévoir une élingue de 1,5m avec deux mousquetons ou crochets pour le remorquage.
- La caisse à savon doit pouvoir être déplacée par deux personnes.
- Le plancher doit être fermé et le siège conducteur doit être au plus près du châssis.
- Elle doit fonctionner uniquement par gravité et ne doit comporter aucun moteur, quelle que soit la technologie employée
- Elle ne doit comporter aucun équipement en verre ni être constituée avec des matériaux qui pourraient être dangereux pour le pilote ou les spectateurs. Sa conception doit permettre au pilote d'évacuer facilement le véhicule.

Sécurité des personnes :

- Un casque est obligatoire (casque moto préconisé) mais un casque de ski ou de roller est autorisé.
- Le port de gants est obligatoire (pas de gants de cyclistes ou autres qui ne protègent pas les doigts), pantalon obligatoire, haut à manches longues obligatoire, chaussures fermées obligatoires. L'équipement devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace. Le port de genouillères et de coudières est fortement conseillé.
- La position dans la caisse à savon doit être assise.
- Une homologation des caisses à savon et la vérification de l'équipement des personnes seront faites par les commissaires de course. En cas de non-respect des consignes, vous ne pourrez pas participer.

Déroulement des courses

- Homologation des véhicules et des pilotes de 8h30 à 10h
- Les catégories :
 - Catégorie A 6 -10 ans sur un parcours adapté aux petits
 - Catégorie B de 11 à 17 ans inclus en monoplace
 - Catégorie C de 11 à 17 ans en biplace
 - Catégorie D de 18 à 99 ans inclus en monoplace
 - Catégorie E de 18 à 99 en biplace
- Essais libres de 10h à 11h30
- Pause de 11h30 à 13h30
- 11h30 défilé des enfants ayant décoré tout ce qui roule (vélos, trottinettes, poussettes, etc...)
- Départ des courses à 13h30 avec la catégorie 6/10 ans, les autres catégories suivent jusqu'à 18h maxi, puis remise des prix (plusieurs passages possibles selon le nombre d'inscrits).
- Le départ de la course des 6/10 ans sera donné devant la maison de l'office National des forêts, rue des Courbes avec une arrivée rue des Marais
- Le départ des autres catégories sera donné au-dessus de la micro-crèche (rue des Essarts), le parcours empruntera la première partie de la rue des Courbes, Rue de la Côte, rue des Courbes, rue Chargebin, rue de la Pyramide et l'arrivée se fera rue des marais. Le circuit sera fermé à la circulation durant les épreuves.
- L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle (force de la descente), mais le départ peut être lancé par un coéquipier, une zone de lancement sera marquée au sol.
- Durant les courses, les pilotes devront respecter les instructions des commissaires de sécurité situés sur le parcours. Ceux-ci disposeront de drapeaux : Un drapeau rouge indiquant que la course est neutralisée, les véhicules doivent alors impérativement s'arrêter et obéir aux instructions du commissaire. Si le véhicule arrêté n'est pas la cause de la neutralisation de la course, il sera autorisé à refaire sa course. Le drapeau vert signalera que la piste est libre de tout danger.

Responsabilité Âge requis minimum :

- ✓ Catégorie A : 6 ans minimum sur le petit parcours
- ✓ Catégorie B et C : 11 ans minimum
- ✓ Catégorie D : 18 ans minimum
- ✓ Catégorie E : Dès lors que le pilote répond à la catégorie d'âge (18 ans minimum) , il peut être accompagné d'un enfant placé sous sa responsabilité avec un âge de 6 ans minimum

Chaque membre d'équipage doit être couvert par sa propre assurance responsabilité civile. Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur tuteur légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Le tuteur légal, au même titre que son enfant, devra apposer la mention « lu et approuvé » sur le bulletin d'inscription et le signer.

L'organisation (VECA) décline toute responsabilité en cas de vol, d'incidents, d'accidents ou de tout dommage matériel ou corporel subi par les participants ou causés à des tiers.

L'organisateur (VECA) ne pourra être tenu pour responsable de quelconque accident survenu aux participants ou à des tiers. Ainsi, nous vous demanderons un justificatif d'assurance ainsi qu'une décharge nous concernant.

Tout concurrent s'oppose à porter plainte ou à demander réparation si son véhicule subit des dommages causés par autrui lors de la descente. Et réciproquement, tout concurrent s'oppose à causer volontairement des dommages à un concurrent lors de la course dans le but de terminer premier.

Bulletin d'inscription à la course

Merci de remplir le formulaire d'inscription ainsi que la décharge ; tous les champs sont obligatoires

Votre prénom

.....

Votre nom

.....

Votre adresse complète

.....

Code postal

.....

Ville

.....

Adresse mail

.....

Votre téléphone portable

.....

Votre âge au 4 septembre 2022

.....

J'accepte le règlement *

Oui Non

J'ai une responsabilité civile * (à joindre avec l'inscription)

Oui Non

Caisse monoplace ou biplace *

Monoplace Biplace

Date et signature :

* Rayer la mention inutile

DECHARGE DE RESPONSABILITE

- Je soussigné.....décharge par la présente lettre les organisateurs de toute responsabilité lors de la course de caisses à savon organisée par VECA le 3 septembre 2022.
- Je m'engage à respecter le règlement de la course de caisses à savon organisée par VECA.
- Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de VECA et des ses membres. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessures, vols, dégâts sur les biens personnels ou autre se produisant lors de ma participation à la manifestation nommée ci-dessus.
- Je me porte également garant financier en cas de dégradation volontaire ou involontaire que je pourrais occasionner durant cette manifestation et je renonce à toutes poursuites pénales, civiles, administratives et judiciaire envers VECA.
- J'autorise l'association VECA à publier mon image et/ou celle de ma caisse à savon (photographie/film), sans que cela n'ouvre d'autres droits, rémunérations ou indemnités que la remise des prix attribués aux gagnants.
- Le refus de signer cette décharge de responsabilité, sa non- présentation et le non-respect d'un ou des articles de celle-ci durant la manifestation réserve le droit à l'organisation d'exclure ma participation à l'évènement.
- Je m'engage à fournir à VECA une attestation de responsabilité civile en cours de validité à la date du 3 septembre 2022.

Date et signature

Bulletin à renvoyer à : VECA 10 rue des leuses 25160 Vaux et Chantegrue ou par mail à vecanimation25@gmail.com

